

Nice, 3 Décembre 1924.

BIBLIOTHEQUE  
DE LA  
VILLE DE NICE

Monsieur l'Adjoint.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de la lettre que je crois de mon devoir comme Conservateur de la Bibliothèque de la Ville d'écrire à Monsieur l'architecte en Chef, à la suite des dégâts occasionnés dans les locaux de la nouvelle Bibliothèque par la tempête d'avant-hier, soir.

A mon avis, l'accident tel qu'il s'est produit met en relief un fait grave: les collections de livres qui vont être placées dans la grande salle de dépôt de livres prévue à cet effet ne seront garanties des intempéries que par une simple et unique toiture de tuiles. Qu'une cause quelconque déplace quelques tuiles, que des averses suivent et fatidiquement, des centaines et des milliers de livres seront trempés.. La chose s'est produite avant-hier à l'occasion d'une tornade mais il n'est nullement besoin d'une tornade pour qu'elle se reproduise. Il arrive souvent dans des pays comme les nôtres que les toits soient endommagés par le vent, la grêle ou la chute d'objets qui y sont projetés. Peut-on envisager, sans une crainte réelle, une hypothèse pareille? Pour ma part, je croirais manquer à ce que je dois à la Ville comme Conservateur et, permettez-moi d'ajouter, à ce que je dois à l'Adjoint qui a bien voulu suivre toujours les travaux de la Bibliothèque avec

une sympathie si avertie, si je ne vous faisais pas part de mes inquiétudes à cet endroit.

C'est dans la salle qui a été inondée que sera, le jour venu, placée la majeure partie du legs Vallot. Quelle perte et quelle responsabilité si, quelque temps après, la pluie venait à en abîmer tout ou partie!! Vous vous rappelez que le Comité d'inspection et d'achat de livres a spécialement délégué une sous-commission pour s'occuper de tout ce qui concerne l'installation de la nouvelle Bibliothèque. Je me demande s'il ne pourrait pas y avoir avantage à causer de la question avec les membres qui la composent: M. de Cessole, M. Saqui, M. Febvre, M. Latouche.

La remise en état de la salle du dépôt devra se faire sous peu. Il y aurait peut-être urgence à ce que l'on se soit au préalable, fait une opinion ferme sur la situation de manière à faire coïncider, s'il y a lieu, les travaux de modifications avec les réparations??

Je vous prie de croire, Monsieur l'Adjoint, à l'assurance de mes sentiments les plus dévoués et d'agréer mes salutations très respectueuses.

Die 6. Dec 1877

Présenté à l'architecte en chef

Les dégâts occasionnés dans les locaux de la nouvelle bibliothèque par la tornade n'avaient rien au soin possédé à mon avis, de une gravité grande sur laquelle j'estime de mon devoir de consigner des collections de livres de la Ville, d'attirer votre attention d'une façon toute particulière.

Les faits furent les suivants : le vent a soufflé et emporté  
un certain nombre de tuiles de la toiture de telle sorte  
que l'eau de pluie, tombant directement sur le simple  
plafondage de lattes et de cripis qui se trouve au-dessus,  
le traversa rapidement, en fit tomber de larges plaques et  
brisées la grande table de défaut des livres.

Si les volumes qui ont destinés à être placés sur les rayons de cette pièce s'y étaient trouvés, la Ville pourrait avoir à l'heure actuelle à déposer une perte de plus de plusieurs centaines de mille francs, sans parler des ouvrages épuisés ou rares qu'il serait dans l'impossibilité de se procurer.

je s'il est vrai ~~qu'une tempête~~ de la nature de  
celle d'hier est d'une extrême rareté, il est néanmoins  
aussi, je crois, que ce qui a été la cause des dégâts c'est à  
dire le déplacement d'un certain nombre de tuiles  
peut être provoqué par une simple tempête comme nous en avons  
parfois et comme nous



Niceste

191

VILLE DE NICE

BIBLIOTHÈQUE

Archives

.devons le prévoir?

Est-il exagéré de dire qu'un coup de vent violent venant battre la toiture selon un certain angle pourrait enlever ou déplacer quelques tuiles? que l'accident vicieux à se produire de nuit, que de fortes averses le suivent et tout aussitôt plusieurs milliers de livres pourront être irrémédiablement abimés?

Ces constatations exigent de nous, à mon sentiment, que nous nous posions la question que voici: une simple toiture en tuiles, pour bien établir qu'elle soit, peut-elle être une protection suffisante pour garantir de tous risques une pièce dans laquelle doivent être déposés des objets à la fois de grande valeur et particulièrement délicats? Ce qui peut suffire dans le cas ordinaire le peut-il ici? Il appartient aux hommes de l'art de décider mais en ce qui concerne, je estime que le fait qu'une grande partie de nos collections seront à la merci du déplacement accidentel de quelques tuiles me paraît être assez inquiétant pour que je vous en saisisse.

L'existence sous les tuiles d'un zinguage général aurait apparemment empêché les dégâts en donnant loisir de réparer les tuiles sans que le plafond du dépôt soit touché. L'établissement, sous la forme d'un véritable plancher revêtu d'une couche de ciment volcanique constituerait également entre les tuiles et la salle la cloison étanche indispensable.

Il n'est pas de ma compétence de connaître quelles seraient

De ma main

P. S. Je me permets de vous rappeler l'urgence  
qui y aurait à ~~ce~~ régler la question des  
morts vivants. Une édition ~~du~~ a été  
été préparée pour le combat du 1<sup>er</sup> de chaque  
qui paraît indispensable.

les moyens les meilleurs à employer pour atteindre le but. Des exemples que je donne ici sont simplement pour préciser les idées.

En tout état de cause il y aurait lieu de pourvoir à l'établissement sur au moins trois cotés de la toiture de crampons permettant la fixation rapide et sûre d'échelles, de manière qu'en cas de surprise et en attendant les secours des services techniques, le personnel de la Bibliothèque puisse sans danger monter sur la toiture et la garantir d'urgence avec des moyens de fortune.

N'y aurait-il pas lieu également, à un autre point de vue, de prévoir la pose d'un paratonnerre??

Enfin vous vous souvenez que j'ai demandé que la terrasse soit recouverte de briques rouges ou maliennes. Je regrette M. Grizet paraissait devoir entrer dans ces vues. Il utilité de ce travail dont la dépense ne serait pas considérable » affirme. La pluie a fait de la couverture de la terrasse un sol fangeux où on enfonce ; si nos collections se trouvaient dans la calle les livres placés sur les rayons inférieurs courraient risque d'être très endommagés par l'eau et la boue que l'on traîne après soi dans le va-et-vient nécessaire par la remise en état des lieux..

Vous sentirez mon cher collègue, je n'en doute pas, l'importance des questions que je vous soumets. Il y va de la bonne conservation d'une partie du patrimoine de la Ville. Je crois répondre à vos vues faisant part de ces préoccupations à M. Mari adjoint délégué à la Bibliothèque auquel je fais tenir copie de cette lettre..

Veuillez recevoir l'expression des sentiments dévoués avec lesquels je suis votre



Nice le 3 Decembre 1924

VILLE DE NICE

BIBLIOTHÈQUE

Archives

Monsieur l'Adjoint

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de la lettre que je crois de mon devoir, comme conservateur de la Bibliothèque de la Ville, d'écrire à Monsieur l'Architecte en chef, à la suite des dégâts occasionnés dans les locaux de la nouvelle Bibliothèque par la tempête d'avant hier au soir.

A mon avis, l'accident, tel qu'il s'est produit, met en relief un fait grave : les collections qui vont être placées dans la grande salle privée à cet effet ne seront garanties des intempéries que par une simple et unique toiture de tuiles. Qu'une lourde

L'angle de la rue Provence et du Boulevard

quelconque déplace quelques têtes  
que des averses suivent, et fatidiquement  
des centaines - peut-être des milliers - de  
livres seront trempés.

Cela s'est produit avant hier  
à l'occasion d'une tornade, mais  
il n'est nullement besoin d'une  
tornade pour qu'elle se renouvelle.  
Il arrive souvent dans des pays  
comme les nôtres que les toits  
soient endommagés par le vent, la  
grêle ou la chute d'objets qui y  
sont projetés. Peut-on envisager  
sans une crainte réelle une  
hypothèse pareille et ses conséquences?

Pour ma part, je croirais manquer  
à ce que je dois à la Ville comme  
conservateur de sa Bibliothèque,  
et, permettez-moi de l'ajouter, à

ce que je dois à l'Adjoint qui  
a bien voulu faire les travaux  
de la Bibliothèque avec toujours  
une sympathie si ouverte, si je  
veux faire part de mes  
inquiétudes à cet endroit.

C'est dans la salle qui a été  
réunie que sera, le jour venu,  
placée la majeure partie du legs Vallot.  
Quelle perte et quelle responsabilité  
si tout ou partie venait à en être  
abîmée par la pluie ! Et quel regret  
aussi, si le donateur, ayant à avoir  
connaissance d'un état de choses  
qu'il peut de son côté estimer également  
peu satisfaisant, modifiait ses  
généreuses dispositions !

Vous vous rappelerz que le Comité  
de la Bibliothèque a spécialement désigné  
une sous-commission pour s'occuper

de fait ce qui concerne l'installation  
des nouveaux locaux ? On peut se demander  
s'il n'y aurait pas avantage à  
l'entretien de la question avec les  
membres qui la composent, Messieurs  
de Cessole, Sagot, Febvre et Latouche.

La réunie en état de la salle de  
dépot de livres devra se faire sous  
peu. Il y aurait peut-être intérêt à  
ce que l'on se soit au préalable  
faite une opinion ferme sur la  
situation, de manière à faire coïncider,  
s'il ya lieu, les travaux de modification  
avec les réparations.

Je vous prie de croire, Monsieur  
l'adjoint, à l'assurance de mes  
sentiments les plus dévoués et distingués  
mes salutations très respectueuses

Joseph Flavot

Le Veut a renversé une colonne-affiche qui  
se trouvait jadis en face de la villa. Je me  
demande si il n'y aurait pas une occasion toute  
trouée pour libérer les abords de la Bibliothèque  
de cet accessoire peu esthétique, qu'on pourrait  
transférer sur le trottoir d'en face, un peu plus loin, et

Nice, le 3 Décembre 1924

BIBLIOTHÈQUE  
DE LA  
VILLE DE NICE

Monsieur l'Architecte en chef,

*Copie communiquée à la Bod.*  
*Magasin l'adjoint délégué à la Bod.*

Les dégâts occasionnés dans les locaux de la nouvelle Bibliothèque par la tornade d'avant-hier au soir posent, à mon avis, une question grave sur laquelle j'estime de mon devoir de Conservateur des collections de livres de la Ville, d'attirer votre attention d'une façon toute particulière.

Les faits sont les suivants : Le vent a soulevé et emporté un certain nombre de tuiles de la toiture, de telle sorte que l'eau de pluie, tombant directement sur le simple plafonnage de lattes et de crépi qui se trouvait au-dessous, traversa rapidement en filt tombant de larges plaques et inonda la grande salle de dépôt de livres.

Si les volumes qui sont destinés à être placés sur les rayons de cette pièce s'y étaient trouvés, la Ville pourrait à l'heure actuelle avoir à déplorer une perte de peut-être plusieurs centaines de milliers francs, sans parler des ouvrages épuisés ou rares qu'elle serait dans l'impossibilité de se procurer.

Or, si il est vrai qu'un phénomène atmosphérique de la nature de celui d'avant-hier est d'une extrême rareté, il est incontestable aussi, je crois, que ce qui a été la cause des dégâts, n'est à dire, le déplacement d'un certain nombre de tuiles, peut être provoqué par une simple tempête comme nous en avons parfois et comme nous

les moyens les meilleurs à employer pour atteindre le but. Les exemples que je donne ici sont simplement pour préciser les idées.

En tout état de cause, il y aurait lieu de pourvoir à l'établissement, sur au moins trois cotés de la toiture, de crampons permettant la fixation rapide et sûre d'échelles, de manière qu'en cas de surprise et en attendant les secours des services techniques, le personnel de la Bibliothèque puisse sans danger monter sur la toiture et la garantir d'urgence avec des moyens de fortune..

N'y aurait-il pas lieu également, à un autre point de vue, de prévoir la pose d'un paratonnerre??

Enfin, vous vous souvenez que j'avais demandé que la terrasse soit recouverte de briques rouges ou mallons. Il regretté M. Orizet paraissait devoir entrer dans ces vues. L'utilité de ce travail dont la dépense ne serait pas considérable s'affirme. La pluie a fait de la couverture de la terrasse un sol fangeux où on enfonce ; si nos collections se trouvaient dans la salle, les livres placés sur les rayons inférieurs courraient risque d'être très endommagés par l'eau et la boue que l'on traîne après soi dans le va-et-vient nécessaire par la remise en état des lieux..

Vous sentirez, mon cher collègue, je n'en doute pas, l'importance des questions que je vous soumets. Il y va de la bonne conservation d'une partie du patrimoine de la Ville. Je crois répondre à vos vues en faisant part de ces préoccupations à M. Mari, adjoint délégué à la Bibliothèque, auquel je fais tenir copie de cette lettre..

Veuillez recevoir l'expression des sentiments dévoués avec lesquels je suis votre

D. Leffevre  
Tournez si vous plâct

P. S. Je me permets de vous rappeler l'urgence  
qu'il y aurait à régler la question <sup>de</sup> du  
monte-escalier. Une décision a-telle été prise  
pour le tambour de la porte du rez-de-chaussée,  
qui paraît indispensable ?

